

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 29 mars 2017 portant modification des circonscriptions  
des brigades territoriales d'Aÿ-Champagne et de Beaumont-sur-Vesle (Marne)**

NOR : INTJ1709392A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales d'Aÿ-Champagne et de Beaumont-sur-Vesle (Marne) sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Aÿ-Champagne et de Beaumont-sur-Vesle exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*

L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Aÿ-Champagne</b>	Avenay-Val-d'Or Aÿ-Champagne Fontaine-sur-Aÿ Germaine Mutigny Tours-sur-Marne Val-de-Livre	<b>Ambonnay</b> Avenay-Val-d'Or Aÿ-Champagne <b>Bouzy</b> Fontaine-sur-Aÿ Germaine Mutigny Tours-sur-Marne Val-de-Livre
<b>Beaumont-sur-Vesle</b>	<b>Ambonnay</b> Beaumont-sur-Vesle <b>Bouzy</b> Les Petites-Loges Mailly-Champagne Prosnes Prunay Sept-Saulx Trépail Val-de-Vesle Verzenay Verzy Ville-en-Selve Villiers-Marmery	Beaumont-sur-Vesle Les Petites-Loges Mailly-Champagne Prosnes Prunay Sept-Saulx Trépail Val-de-Vesle Verzenay Verzy Ville-en-Selve Villiers-Marmery